Nous sommes adversaires de la séparation, que l'on discute depuis longtemps et que l'on discutera longtemps encore ; mais n'ayant pu l'empêcher, nous la discutons.

Partisans des retraites ouvrières, nous discuterons également les moyens de les réaliser et nous empêcherons surtout que le projet de loi ne porte préjudice aux société de secours mutuels.

L'orateur, très applaudi, termine en faisant appel à l'union des républicains pour faire triompher aux prochaines élections la politique de tolérance et de justice contre celle de sectarisme et de violence.

M. KRANTZ succède à M. Renault-Morlière. Le député des Vosges a surtout traité la question extérieure. Envisageant la situation actuelle, l'orateur dit qu'elle pourrait paraître brillante ; depuis 1895, les souverains se succèdent à Paris. Mais en 1867 aussi les rois et les empereurs se rencontraient dans notre capitale ; cela n'a pas empêché la Prusse de nous déclarer la guerre trois ans après que son souverain avait été l'hôte de Napoléon III.

L'orateur craint que les visites royales du vingtième siècle n'aient pas une vertu pacifique plus grande que celles du dix-neuvième. Certes, nos relations se sont grandement améliorées avec l'Italie et avec l'Angleterre. Mais l'Italie fait toujours partie de la Triple-Alliance et l'Angleterre n'a pas hésité, à l'heure où le Japon adoptait à notre égard, et sans que nous ayons manqué à un règlement de neutralité, une attitude insolente, à nous rappeler qu'elle était l'alliée de l'adversaire de la Russie.

Tout cela constitue une situation peu claire ; c'est le moment que choisit l'empereur d'Allemagne pour accomplir au Maroc une visite dans laquelle il serait difficile de ne pas voir une provocation. Il faut donc que le gouvernement fasse montre de beaucoup de sang-froid et de prudence, mais il faut surtout que notre pays soit fort, dans son armée et dans sa flotte.

M. LANNES DE MONTEBELLO déclare que le président du conseil, au lieu de répudier les vieux républicains, fait appel à leur concours ; ils ne doivent pas le lui refuser. L'orateur ajoute qu'il ne faut pas être exigeant ni impatient ; le bloc a du mal à se désagréger et M. Rouvier a été obligé de présenter un projet de loi qui répond mal aux convictions de toute sa vie.

« Demandons-lui seulement jusque-là, dit M. de Montebello, des élections libres, afin que le pays puisse faire connaître sa pensée sur la politique actuelle. »

M. PAUL COUTANT, député d'Epernay, se déclare adversaire de la séparation des Eglises et de l'Etat ; il ne croit pas que l'on puisse supprimer les croyances par des lois.

M. Coutant termine en faisant allusion aux doctrines internationalistes et en disant que ce n'est pas dans le pays où se trouvent Valmy et Champaubert que l'on peut oublier le passé.

Le dernier orateur qui prend la parole est M. Perroche. Il se déclare ministériel. Il donne pour raison de son attitude les franches déclarations de M. Rouvier dès son arrivée au pouvoir. Mais il se déclare également adversaire de la séparation : « C'est que, dit-il, dans nos campagnes, il sera encore plus difficile de se payer la religion comme un luxe. Dans les villes, quelques centimes annuels par tête suffiront ; dans nos communes de 200 à 300 habitants il faudra, j'ai fait le calcul, compter un minimum de 2,000 à 2,500 francs par an, ce qui représente 40 à 50 francs par ménage. »

Un banquet de 600 couverts a eu lieu ensuite ; au dessert, des toasts ont été portés par les mêmes orateurs.

La grève des gardiens de la paix de Lyon

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Lyon, 22 mai.

Une certaine détente semblait être à la veille de se produire. Dans un entretien qu'il eut hier avec le préfet, M. Cazeneuve, député et président du conseil général du Rhône, avait reçu l'assurance que l'administration accepterait volontiers d'examiner les réclamations des gardiens de la paix qu'on lui adresserait, à l'exception de celle relative au remplacement du commandant du corps ; mais, avait ajouté M. Alapetite, cet examen ne pourrait avoir lieu qu'autant que l'attitude des gardes serait celle de fonctionnaires disciplinés. En un mot, ils devraient réintégrer leur poste avant que pût commencer l'examen de leurs desiderata.

Cette conversation portée à la connaissance des grévistes n'a cependant pas reçu l'accueil qu'on espérait, et pour la première fois les gardiens de la paix se sont refusés énergiquement à faire un pas dans la voie de la conciliation. Par l'ordre du jour qu'ils ont voté, ils ont refusé, ainsi que le leur proposait M. Cazeneuve, de reprendre le service lundi, et généralement avant qu'ils aient reçu l'assurance qu'aucun d'eux ne sera puni. Par contre, les agents grévistes ont voté des remerciements à l'administration préfectorale « pour la démarche qu'elle a bien voulu faire auprès de nos camarades Natton et Fédit, blessés en voulant arrêter, quoique révoqués, un malfaiteur, et pour l'assurance qu'une proposition pour la médaille d'honneur allait être faite en leur faveur ».

Hier matin, en effet, le préfet avait envoyé le secrétaire général pour la police, M. Honnoré, prendre des nouvelles des deux agents blessés et les assurer de sa sympathie.

La grève des gardiens de la paix amène des incidents comiques la nuit. Les jeunes gens manifestent pour le simple plaisir de faire du bruit, acclamant indifféremment l'Empire ou la sociale ; d'autres éteignent les lanternes à gaz. On a constaté en outre que des fleurs ont été arrachées dans les massifs sur les places publiques, et que de nombreux portemonnaie ont été dérobés apparemment par des pickpockets attirés à Lyon par le conflit actuel. Il serait dangereux que cette grève s'éternisât. Le public lyonnais souhaite ardemment la fin d'un état de choses qui pourrait à la longue compromettre les intérêts de notre grande cité.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 22 mai. — La situation atmosphérique reste troublée sur toute l'Europe ; une dépression persiste sur la Russie, tandis qu'une autre assez profonde couvre la péninsule ibérique (Lisbonne, 748 mm.).

Le vent prend de la force du nord-est sur les côtes de l'Océan ; il est faible de l'est en Provence.

Des pluies sont tombées dans le centre et le sud de l'Europe ; en France, on a recueilli 4 mm. d'eau à Cette, Biarritz, 2 à Clermont, 1 à Boulogne.

Le temps reste très frais sur nos régions ; les températures de sept heures du matin sont inférieures de 5° à 7° à la normale ; le thermomètre marquait 4° à Uléaborg, 5° à Belfort, 10° à Lyon, 16° à Biarritz, 21° à Palerme.

En France, le temps va rester frais ; des pluies sont probables principalement dans le Midi.

A Paris, hier, la température moyenne, 9°4, a été inférieure de 4°6 à la normale (14°).

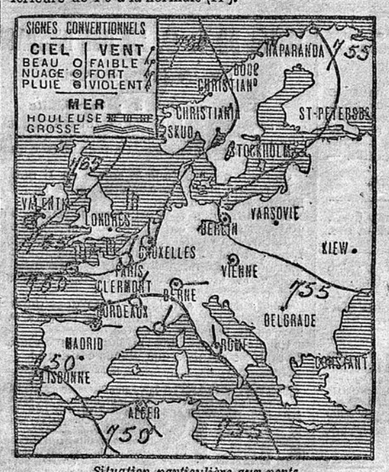

Situation particulière aux ports

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel, couvert hier toute la journée, s'est dégagé cette nuit, et demeure nuageux ce matin. Les vents soufflent modérément des régions nord près du sol, et du nord-est vers 1,200 mm. Aucune pluie n'est signalée.

La température, dont la moyenne était hier inférieure de 5° à la normale, fournit ce matin des minima voisins de 2° en banlieue où l'on observe un peu de gelée blanche.

La pression barométrique, remarquablement stationnaire, accuse à midi 759 mm. 3.

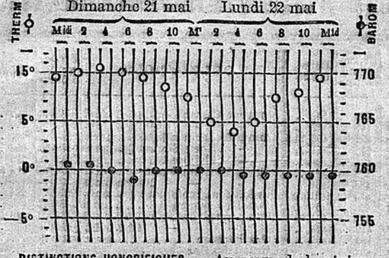

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Au cours de la cérémonie de la remise d'un drapeau aux sociétés de préparation militaire, présidée hier au Champ de Mars par M. Rouvier, président du conseil, la croix de la Légion d'honneur a été remise au commandant Blondeau, président du comité d'études techniques de l'association. Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Lodard, Franck et Fournier.

D'autre part, à l'assemblée générale des femmes de France, Mme Loubet a remis :

Le brevet d'officier de l'instruction publique à :

MM. les docteurs Bruchet et Perregaux, professeurs ;

Le brevet d'officier d'académie à :

Mmes Grand, *présidente du comité de Besançon* ; Brachet, présidente du comité d'Aix-les-Bains ; Houël, présidente du comité de Nîmes ; Cavalié, présidente du comité d'Albi ; Journeaux, présidente du comité de Bécon-les-Bruyères ; Frouin, trésorière du comité d'Angers ; Cacheux, directrice du groupe du 5e arrondissement ; Mlles Débernard, directrice du groupe du 12e arrondissement ; *Bonnefous, directrice du groupe du 16e arrondissement* ; Mmes Brunet et Barbier, déléguées des cours (9e arrondissement) ; Mlle Lépaulle, déléguée des cours (Caisse d'épargne postale) ; les docteurs Zuber et Fredet, professeurs.

UNE CARAVANE DE CALAISIENS A PARIS. — Une caravane de 700 ouvriers et ouvrières tullistes de Calais sont arrivés hier matin à Paris, pour visiter la capitale. Durant la journée, ils l'ont parcourue en tous sens. Dans l'après-midi, à cinq heures, ils se sont rendus dans le jardin du Palais-Royal, où les commerçants avaient organisé une réception et où un jury, composé de journalistes parisiens et londoniens, devait procéder à l'élection d'une reine. Le choix a été difficile, car le cortège des tullistes comprenait un très grand nombre de jeunes et jolies ouvrières. C'est Mlle Lucie Andrieux, toutefois, qui a été proclamée reine des tullistes de Calais. M. Aubert, *président* du comité des commerçants, lui a remis un superbe bracelet en or.

Les tullistes calaisiens sont repartis hier soir.

L'AFFAIRE DANVAL. — On se souvient que la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie de la demande de revision du procès de l'ancien pharmacien Danval, a décidé que la question scientifique soulevée par cette affaire serait soumise à l'étude de cinq savants : MM. Brouardel, Haller, Moissan, membres de l'Institut ; Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, et Pouchet, professeur à l'Ecole de médecine. Ceux-ci viennent de déposer leur rapport. On sait qu'il s'agit de savoir si les révélations nouvelles de la science n'établissent pas que le corps contient normalement de l'arsenic, fait qu'on ignorait au moment du procès de Danval, qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité comme coupable d'avoir empoisonné sa femme avec des substances arsenicales.

Il s'agissait également d'établir que l'arsenic absorbé par Mme Danval pouvait provenir de causes inconnues à l'époque du procès. Il s'agissait enfin de savoir si les crises auxquelles Mme Danval a succombé étaient nécessairement le résultat d'un empoisonnement par l'arsenic. Le rapport fait quelques réserves sur la quantité d'arsenic que contient normalement le corps. Mais il est très affirmatif sur les autres points :

De l'examen critique tant des rapports médico-légaux que des analyses chimiques auxquels a donné lieu l'information suivie contre Danval, il résulte que depuis 1878 on a constaté :

Que des substances arsenicales, provenant de causes inconnues à l'époque du procès Danval, peuvent accidentellement pénétrer dans l'organisme humain ;

Que des troubles gastro-intestinaux se reproduisant par crises, en dehors de toute intoxication, peuvent provoquer des symptômes analogues à ceux qui ont été observés chez Mme Danval ; ces crises n'étaient pas décrites lors du procès Danval...

... Les petites quantités d'arsenic trouvées dans les organes de Mme Danval peuvent avoir eu pour origine l'ingestion accidentelle de matières arsenicales provenant de sources inconnues en 1878.

LA GUILLOTINE. — Nous avons rappelé que trois condamnés à mort attendent en ce moment à la prison de la Santé qu'il soit statué définitivement sur leur sort. L'un d'eux, Charles Bresson, qui en juillet dernier assassina un ouvrier dans une carrière d'Ivry, est en cellule depuis le 28 mars, c'est-à-dire depuis cinquante-cinq jours.

On sait, d'autre part, que depuis la démolition de la Roquette, il n'existe plus à Paris d'emplacement pour dresser la guillotine. C'est à M. Lépine, préfet de police — considéré en l'occurrence comme maire de Paris — qu'il appartient de décider dans quel lieu public M. Deibler devra désormais dresser la funèbre machine.

Le préfet a pris à ce sujet une décision, mais il a résolu de ne la faire connaître que le jour même de l'exécution.

— Personne, en effet, dit M. Lépine, ne veut du voisinage de la guillotine. Il faut pourtant bien qu'elle se dresse quelque part en plein air, tant qu'une loi ne l'aura pas reléguée dans l'intérieur de la prison.

On a dit que M. Lépine hésite encore entre deux emplacements, l'un à Javel, l'autre dans le centre de Paris, sur le quai de l'Archevêché, en face de la Morgue.

Mais le préfet, à qui nous nous sommes adressé, s'est formellement refusé à nous renseigner sur son projet ; il nous a simplement dit que l'emplacement choisi par lui était un lieu désert, qui ne présente aucun des inconvénients qu'offrent les divers points de Paris proposés jusqu'ici.

ARRESTATION. — Le service de la Sûreté a mis ce matin en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'amener de M. Barat, juge d'instruction, un nommé Edouard-Israël Ebstein, originaire de Batna (Algérie) et âgé de quarante-trois ans. Cet individu, qui se disait ingénieur électricien, a commis de nombreux vols d'objets d'art, notamment au préjudice de l'Elysée Palace Hôtel, du comte de Girion et d'une dame Beauquesne, demeurant rue de l'Arcade.

Il louait des appartements richement meublés et disparaissait le soir même de son installation en dérobant tout ce qui pouvait avoir quelque valeur marchande et pouvait être facilement emporté.

Ebstein est en outre soupçonné d'avoir commis un assassinat à Augusta (Géorgie), et il est recherché pour ce crime par la police russe. Il était arrivé depuis peu de Marseille, avec une femme dont il avait fait connaissance en Nouvelle-Calédonie en purgeant une condamnation de cinq ans de travaux forcés encourue devant les assises de la Seine-Inférieure.

Au cours d'une perquisition opérée dans sa chambre par M. Blot, sous-chef de la Sûreté, on a trouvé un ciboire d'argent doré qu'Ebstein a probablement volé à un marchand de la place Saint-Sulpice.

VIEILLE FEMME ASSASSINÉE. — L'enquête relative à l'assassinat de Mme Jacquemin, de Maron (Meurthe-et-Moselle), a abouti à l'arrestation d'un sieur Humbert, ancien cafetier à Nancy, parent par alliance de la victime, ainsi qu'à celle de la fille de ce dernier, Blanche Humbert, âgée de vingt-cinq ans.

C'est chez Humbert qu'avait été trouvé le magot des 46,000 francs de la victime. En outre, pendant qu'on procédait à l'interrogatoire de son père, la fille Humbert, qui se trouvait sous la surveillance de la gendarmerie, s'était éloignée un moment sous prétexte d'un besoin naturel, mais en réalité pour se débarrasser d'un paquet compromettant qu'elle dissimulait dans son corsage.

Il paraît que Mme Jacquemin, après avoir testé en faveur des enfants Humbert, avait changé d'avis et fait un nouveau testament moins favorable que le précédent, circonstance que Humbert déclare ignorer, comme du reste il prétend ignorer divers autres faits qui, notoirement, sont à sa connaissance.

INFORMATIONS DIVERSES

— Hier soir a eu lieu le banquet annuel du syndicat de la presse artistique, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts ; parmi les personnalités présentes, MM. Henry Maret, Besnard, Raffaëlli, Roger-Marx, etc.

Des allocutions ont été prononcées par MM. Frantz-Jourdain, président du syndicat ; Augé de Lassus, vice-président ; Benoit-Lévy, président de la Société populaire des beaux-arts, trésorier du syndicat, et Dujardin-Beaumetz.

— Demain à deux heures, salle de la rue d'Athènes, matinée de l'Alliance française avec le gracieux concours de Mme la vicomtesse de Trédern. Troisième acte de *Werther* ; *histoire de la danse* ; chansons de Mme Yvette Guilbert, etc., etc. Causeries de M. Léo Claretie.

— Du lundi 22 au jeudi 25 mai inclusivement, l'Union d'assistance par le travail du seizième arrondissement fera, 145, rue de la Pompe, une grande vente de linge de maison, confectionné par les assistées.

TRIBUNAUX

A propos de la délation. — Le *Journal du Cantal* ayant publié des fiches de délation contre des officiers attribuées à deux francs-maçons d'Aurillac, MM. Baudel et Pellissier, ceux-ci lui réclamèrent 20,000 de dommages-intérêts et des insertions. Le tribunal correctionnel d'Aurillac condamna le *Journal du Cantal* à 100 francs d'amende et accorda à MM. Baudel et Pellissier quatre insertions pour tous dommages-intérêts.

MM. Baudel et Pellissier ayant fait appel, la cour de Riom vient de rendre un arrêt confirmant le jugement du tribunal d'Aurillac et condamnant MM. Baudel et Pellissier aux frais d'appel.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de Mme veuve César Bondi, décédée hier, auront lieu domain mardi à trois heures et demie précises. On se réunira à son domicile, 99, boulevard Haussmann.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LIBRAIRIE

Tous les gens d'esprit lisent le *Cri de Paris* transformé, agrandi, plus piquant, spirituel et parisien, mieux illustré que jamais.

Il ne coûte que 15 centimes !

LE DUC D'ORLÉANS INTIME

Un vol. illustré, 3 fr. 50 franco. (Librairie F. Juven.)

La jolie collection des **Intimes** où viennent de paraître en dernier lieu : *Pie X* et *Léopold II intime* avec un vif succès, s'augmente de ce volume curieux à plus d'un titre et qui occasionnera bien des polémiques.

Le **Nouvel Annuaire des Toulousains de Paris** paraîtra le 25 mai. Vrai « Tout-Paris toulousain », il renferme les noms, adresses, professions, etc., non seulement des nombreuses personnalités de la colonie toulousaine, mais aussi les noms des originaires de la Haute-Garonne habitant Paris quelle que soit leur situation.

On trouve cet **Annuaire** chez le secrétaire général de l'A. T. P., 48, rue d'Orsel.

M. et Mme Frédéric Régamey, après un séjour de plusieurs années en Alsace, ont déjà donné un certain nombre d'études intéressantes sur cette province. Aujourd'hui, ils publient en volume des notes très vivantes. Ils supposent un vieux propriétaire de vignes alsacien, écrivant au jour le jour les incidents de sa vie d'annexé. Ce leur est un prétexte pour passer en revue les questions politiques, sociales, les rapports entre Alsaciens et Allemands, aussi bien que les détails pittoresques de la vie alsacienne. Les croquis de Frédéric Régamey contribuent à faire de ce livre un vivant tableau de l'Alsace d'aujourd'hui.

M. Maurice Barrès a écrit une préface pour présenter au public ces **Récits d'un vieil Alsacien.**

Au moment où tous les regards se tournent de nouveau vers l'Extrême-Orient, ceux qui n'ont pas encore lu, liront avec le plus vif intérêt le livre **Dix mois de guerre en Mandchourie,** de notre collaborateur Raymond Recouly, qui a obtenu auprès du public un succès si mérité.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CAUSERIE DE LA SEMAINE

HYGIENE & BEAUTÉ

Application de la Cure de Raisins

Grâce aux travaux de Pasteur, la médecine s'enrichit chaque jour de quelque découverte nouvelle. Voici qu'un savant, M. Georges Jacquemin, adonné depuis 1888 à l'étude des ferments et des levures, a découvert les curieuses propriétés du ferment pur de raisins et rendu pratique à tout moment de l'année la précieuse cure de raisins. Son rapport, présenté le 18 novembre 1902 à l'Académie de médecine, a excité l'intérêt du monde médical tout entier et, de toutes parts, des expériences probantes lui ont valu des rapports enthousiastes de médecins.

Le ferment pur de raisins Jacquemin, qui a un goût très agréable de vin nouveau, s'est affirmé le remède héroïque dans tous les cas de maladie de la peau. Clous, anthrax, furoncles, boutons, rougeurs *ne résistent pas à un traitement de quatre jours ;* l'acné, l'eczéma, l'herpès, selon leur ancienneté, demandent au plus deux mois. *C'est à titre de dépuratif énergique* que le ferment pur de raisins Jacquemin agit ici ; introduisant dans l'estomac un agent naturel de fermentation, il active la digestion, provoque l'appétit, et, par suite, active la circulation du sang, infusant ainsi à l'organisme une vigueur nouvelle. *Un autre effet du ferment pur de raisins est de brûler le glucose du sang chez les diabétiques* et d'amener des cas de guérisons inespérés. D'autre part, le rôle de l'estomac est prépondérant sur l'état général de la santé et la plupart des maladies, dont surtout à notre époque les femmes sont tributaires, lourdeurs de tête, vertiges, migraines, vapeurs, faiblesses, anémie, chlorose, leucorrhée ou pertes blanches, diabète, maladies du foie, jaunisses *n'ont point d'autres causes.*

Une cure au ferment pur de raisins Jacquemin a vite fait de rétablir la régularité des fonctions. De ce fait réapparaissent les belles couleurs, indice d'une santé robuste, un teint clair vient remplacer l'inquiétante pâleur des anémiques ou le sombre masque des dyspeptiques, de même que, dans certaines affections, les désagréables rougeurs du visage. Voilà qui fera sourire de plaisir les élégantes dont une santé chancelante a ruiné la richesse du teint. Soigner l'estomac et purifier le sang, tout est là ; un remède naturel est à votre portée : la cure de ferment pur de raisins de Jacquemin.

Dr PASSY-TERRIER.

AUX MALADES. — On ne saurait trop engager les malades à se mettre en garde contre les produits de la pharmacopée présentés sous le nom de « Ferment de raisins » et dans lesquels la levure de raisins *fait souvent défaut, ou se trouve* sous une forme affaiblie, dont l'efficacité est par conséquent nulle. Nous rappelons que la fabrication du vrai Ferment de raisins sous forme active, nécessite une installation considérable, des appareils modernes et perfectionnés que seul possède l'Institut de Recherches scientifiques et industrielles de Malzéville (Fondation G. Jacquemin).

Pour tous renseignements, écrire à M. le professeur Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gracieusement une brochure contenant sa communication à l'Académie de médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers. Dans un but de vulgarisation humanitaire, l'Institut Jacquemin enverra le Ferment de raisins franco de port et d'emballage.

Dépôts du Ferment pur de raisins, à Paris, Pharmacie Métropolitaine, 32, Faubourg-Montmartre (Téléphone 141-48), et au Laboratoire Paillard-Ducaltet, 17, place de la Madeleine, et 26, rue des Francs-Bourgeois (Téléphone 254-57).

SPORT

Courses de Chantilly

C'était hier la première journée de la réunion de printemps à Chantilly — le programme du moins l'assurait — mais il faisait si froid qu'on se serait cru plutôt à la réunion d'automne. L'assistance n'en était pas moins nombreuse, et la Compagnie du Nord a transporté exactement 17,767 voyageurs par 29 trains spéciaux. Le programme justifiait d'ailleurs le déplacement. Le prix de Diane (2,100 mètres), dont l'allocation s'élevait cette année à 86,000 fr., plus une prime de 8,000 fr. à l'éleveur de la gagnante, 8,000 fr. au deuxième et 4,000 fr. au troisième, mettait en présence quatorze concurrentes parmi lesquelles un choix était difficile et promettait une course particulièrement intéressante ; cette promesse a été tenue.

Après quelques faux départs dans lesquels Cypriote a commencé par désarçonner son cavalier Rigby et Luzerne a lancé à Princesse Lointaine une ruade qui pouvait mettre celle-ci hors de course, les rubans se sont levés sur un assez bon signal ; seule, la pouliche de M. André, Luzerne (Sparkes), ne s'est pas élancée avec ses rivales et a perdu une quinzaine de longueurs et peut-être, de ce fait, la course elle-même. Les deux pouliches de l'écurie Schickler-Pourtalès, Cypriote et Rose Blanche, ont mené grand train devant Novice, Brienne, Samarie et Champ d'Or ; les dernières étaient la favorite Muskerry, à M. Edmond Blanc (G. Stern), Ninay et Luzerne. Au dernier tournant on voyait la pouliche de M. Edmond Veil-Picard, Clyde (Cormack), dépasser ses concurrentes ; à ce moment Sparkes amenait à la corde Luzerne, qui avait rejoint progressivement le lot, passait non sans difficultés, et entamait avec Clyde une lutte superbe, ne succombant que d'une tête sur le poteau ; Samarie à M. Achillopulo (Dugan) finissait 3e à deux longueurs et demie de Luzerne, précédant dans cet ordre Princesse Lointaine, Rose Blanche, Novice, Rally et le reste du lot.

La pouliche de M. Veil-Picard était à 6/1 à la cote ; au pari mutuel à 10 francs, elle donnait 81 francs ; à 5 francs, 41 francs.

La prime de 8,000 fr. revient aux héritiers Jacques Stern ; Clyde avait été achetée par son propriétaire actuel au prix de 7,300 fr., il y a deux ans, à la vente des chevaux du haras de Crécy-Fitz-James ; c'est une fille de Childwick et Common Dance qui avait débuté très brillamment à Dieppe l'an dernier, et qui avait fini 3e cette année dans le prix Pénélope et dans le prix Edgar de la Charme.

Le prix du Chemin de fer du Nord (2,000 fr., 2,100 m.) a été gagné par Manonlesco à M. Huet (Marson), battant Moulin 2e, Ingoda 3e. — Pari mutuel : 218 francs et 100 fr. 50.

Le prix du Gros Chêne (4,000 fr., 1,000 m.) a été enlevé d'une tête par Mandarin à M. Caillault (J. Reiff), battant Ladislas IV 2e, Pretty Maid 3e. — Pari mutuel : 73 fr. et 35 fr. 50.

Le prix des Ecuries (handicap, 6,000 fr., 2,400 m.) est revenu à Tricoteuse, à M. Vagliano (Crickmere), battant très facilement Liliac 2e, Sofia 3e. — Pari mutuel : 79 fr. et 40 fr.

Caius, à M. Edmond Blanc (G. Stern), a fait walk-over dans le prix Hédouville (10,000 fr., 2,000 m.)

Enfin, le prix de Royaumont (5,000 fr., 2,100 m.) a été remporté par Marie Galante, à M. de Soukozanette (Shields), battant Uranie 2e, Comparse 3e. — Pari mutuel : 51 fr. et 23 fr.

Une réclamation déposée contre le jockey de Marie Galante par Ransch, le jockey d'Uranie, qui se plaignait d'avoir été gêné dans la ligne droite, n'a pas été admise par les commissaires. — L. G.

Le Derby belge (20,000 fr., 2,400 m.), couru hier à Bruxelles, a été gagné par Palmarès, à M. Wisharpe (Heapy), battant Maître, au vicomte de Buisseret (Stanton) 2e, Prolixe, Coran et Venette ; le vainqueur était à 4/6.

CYCLISME

LA COURSE DE BORDEAUX-PARIS

La quinzième course cycliste annuelle de Bordeaux-Paris, dont nous annoncions hier le départ, s'est terminée par la victoire de Aucouturier qui a accompli les 591 kilomètres de Bordeaux à Paris en 20 heures 13 minutes et 10 secondes, battant seulement de 18 secondes le second, Pottier. Ces deux coureurs ne s'étaient pas lâchés depuis le départ jusqu'au contrôle de Versailles. A cet endroit Pottier, croyant qu'il fallait donner une signature au contrôle, descendit de machine, tandis que Aucouturier partait à toutes pédales, prenant 300 mètres d'avance à son rival, qui malgré tous ses efforts ne put regagner cette distance jusqu'au poteau d'arrivée, c'est-à-dire à Ville-d'Avray.

La troisième place a été prise par Corpet en 21 heures 26 minutes et la quatrième par Chauvet en 25 heures.

Un des coureurs de l'épreuve, D..., a été surpris à un des contrôles installés par l'Union vélocipédique de France, à 9 kil. de Ruffec, se faisant remorquer par un motocycliste à la machine duquel il était accroché.

Un temp froid et le vent debout ont considérablement gêné les coureurs, dont les temps sans cela eussent été meilleurs

AÉROSTATION

Le concours donné hier par l'Aéro-Club de France à son parc des coteaux de Saint-Cloud a obtenu un très bon succès malgré la température plutôt froide de la journée.

Six ballons ont pris part au concours. Ce sont : l'« Académie-Aéronautique », à M. James Bloch ; l'« Albatros », à M. Leblanc ; l'« Aéro-Club du Sud-Ouest », à M. Versein ; le « Zéphir », à M. Balsan ; l'« Alouette », à M. Levée, et le « Katherine-Hamilton », à M. André Le Brun.

Les commissaires du concours dont le résultat sera connu dans quelques jours étaient MM. Ed. Surcouf, de La Vaulx et Besançon.

Plus de mille invités de l'Aéro-Club ont assisté à ces intéressantes ascensions.

GOLF

La Société de golf de Paris a donné hier sur ses links de la Boulie, à Versailles, sa première réunion de l'année.

Le prix de Printemps a été gagné par M. A. Lambert, battant MM. Carlos de Candamo et H. Spaulding par 87 à 100 et 115.

BOXE

Le Pelican Boxing Club a donné samedi une soirée au cours de laquelle furent disputés quinze assauts de boxe anglaise, tant amateurs que professionnels.

Parmi les premiers, citons ceux de Ireland qui a battu Schelly par un kusck-out, et de Jordan, champion de 1904 et 1905, qui a eu raison de Stéphane en deux rounds de deux minutes.

Deux matches professionnels ont été particulièrement intéressants : celui de Pickard contre Sheeme et celui de Chabrier contre Clark. Le professeur français, que nous n'avions pas vu encore en boxe anglaise, a facilement triomphé d'un adversaire de valeur.

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 22 mai. — Bestiaux. — Vente calme sur le gros bétail, difficile sur les veaux, lente sur les moutons, facile sur les porcs.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs..	2.314	2.180	» 82	» 67	» 51	» 48 à » 85	» 37 à » 55
Vaches	1.156	1.119	» 80	» 64	» 48	» 45 » 83	» 35 » 53
Taurx .	354	316	» 63	» 52	» 40	» 37 » 66	» 30 » 46
Veaux .	1.712	1.496	1 03	» 88	» 75	» 70 1 08	» 39 » 57
Moutons	17.879	15.526	1 20	1 05	» 90	» 85 1 25	» 47 » 65
Porcs..	3.681	3.681	» 77	» 74	» 71	» 69 » 79	» 44 » 54

Peaux de mouton selon laine.... 1 75 à 4 50
86 vaches laitières vendues de 480 à 685 francs
Arrivages étrangers : 3,320 moutons africains
Renvois figurant dans les arrivages : 50 bœufs, 1,000 moutons.
Réserves vivantes aux abattoirs le 22 mai : 674 gros bétail, 276 veaux, 1,818 moutons.
Entrées directes depuis le dernier marché : 510 gros bétail, 1,305 veaux, 7,706 moutons, 925 porcs.

THÉATRES

La direction et la rédaction des *Paroles françaises et romaines*, donnent ce soir à dix heures, dans le salon de la revue, 47, rue Vivienne, une lecture du *Cantique des cantiques*, traduit en français et remis exactement à la scène par M. Jean de Bonnefon. La lecture sera faite par Mlle Vellini.

— Craig-y-Nos, le château de Mme Adelina Patti, dans le pays de Galles, est de nouveau à vendre. Le premier essai de vente, le 17 juin 1901, avait échoué ; une personne présente aux enchères offrit 1,250,000 francs, mais après quelques instants de réflexion elle retira son offre. Le château contient une salle de théâtre.

— Un bon exemple :

Le Schauspielhaus de Francfort a célébré l'anniversaire de Schiller en jouant toutes les œuvres dramatiques de Schiller au moins une fois et en donnant aussi des lectures de ses poèmes principaux. Il y a eu exactement trente représentations consacrées à Schiller, du 17 avril au 17 mai.

— Ce soir :

A l'Opéra-Italien (théâtre Sarah-Bernhardt), à 8 h. 3/4, première représentation de *Zaza*, comédie lyrique en quatre actes, tirée de la comédie de MM. P. Berton et Ch. Simon par M. R. Leoncavallo, avec la distribution suivante :

MM. Garbin, Emile Dufresne ; Sammarco, Cascart ; Sottolana, Bussy ; Bada, Malardot ; Fabbro, Larugon ; Wigley, Duclos ; Paroli, Michelin.

Mmes Berlindi, Zaza ; Salgado, Anaïs ; Simeoli, Floriane ; Giussani, Nathalie ; Barone, Mme Dufresne.

Au théâtre Trianon, à 8 h. 1/2 très précises, répétition générale de : 1° *Les Vautours*, pièce en trois actes de M. Albert Fresquet ; 2° *Le Bel Aloul*, comédie en trois actes, de M. Edmond Guiraud.

— Nous rappelons que le vendredi 26 mai aura lieu en matinée, au théâtre des Variétés, la représentation d'adieu de l'excellent comédien Vauthier, dont on n'a pas oublié les créations dans les opérettes de Lecocq, à la Renaissance, et qui compte à l'heure actuelle quarante-six ans de service au théâtre.

Aussi tous les camarades de Vauthier appartenant aux théâtres de Paris ont-ils mis le plus cordial empressement à s'assister dans cette matinée où il fera ses adieux au public.

Citons :

M. Affre, Mlles Chasles et Vinchelin, de l'Opéra.

MM. Coquelin cadet, Silvain, Albert Lambert, de la Comédie-Française. Mlle Marié de l'Isle, MM. Lucien Fugère, Maréchal, de l'Opéra-Comique. Mlle Cavalieri, M. Bassi, de l'Opéra-Italien. M. Guy, Mlle Mily-Meyer, de la Renaissance. MM. Cooper et Guyon, du Palais-Royal. Mlle Lutzi et M. A. Lefort, de l'Athénée. M. Fursy (dans ses œuvres), Mmes Anna Thibaud et Montjoie, MM. Polin, Dranem, Mercadier, des grands concerts de Paris. MM. A. Maton, E. Bourgeois, E. Vasseur, accompagnateurs. Mmes Granier, Magnier, Lavallière, Tariot-Baugé, Germaine Gallois, Saulier, Burty, Kerlord, Dorlac, Edmée Favart, MM. Baron, Brasseur, Prince, Demay, Bernard, Rocher, Maréchal, Darcours, Thiéry, Lambert, des Variétés.

Voici le programme de cette très intéressante matinée et l'ordre du spectacle :

1° La *Sonnette d'alarme*, du répertoire du théâtre des Variétés ; 2° première représentation d'*Une grande consultation*, comédie en un acte de M. G. Thinet ; 3° première représentation des *Poupées de M. Dupont*, à-propos de M. Paul Gavault ; 4° grand intermède par les artistes de tous les théâtres ; 5° *Brouillés depuis Wagram*, vaudeville en un acte ; 6° deuxième acte des *Deux Ecoles*, de M. Alfred Capus.

— Les concerts :

La Société J.-S. Bach donnera demain mardi à neuf heures, salle de l'Union, 14, rue de Trévise, un concert d'orgue et de musique de chambre (3e et dernier de la saison) avec le concours de M. A. Guilmant, de M. Hennebains, flûte-solo de l'Opéra, de Daniel Herrmann et de M. Lazare-Lévy.

Un grand concert de bienfaisance, avec soli, chœurs et orchestre, sous la direction de M. Jules Danbé sera donné le jeudi 25 mai, à trois heures, au théâtre de l'Ambigu, au profit de l'Œuvre du Point-du-Jour (Assistance des mères et des nourrissons du 16e arrondissement), avec le concours de Mme A. Gandrey ; MM. Gauthier, Lucien Berton et de la société chorale l'Euterpe. On exécutera l'*Eve*, de Massenet.

La séance commencera par une conférence faite par M. Léo Claretie, sur le but de l'œuvre.

Prix des places : 10 fr., 5 fr., 2 fr., 1 fr. 50, 1 fr. et 50 centimes.

— Mercredi prochain, à 3 h. 1/2 précises de l'après-midi, salle Rudy, 53, avenue d'Antin, matinée de musique de chambre donnée par M. Paul Braud, avec le concours de MM. Duttenhoffer, de Bruyn et Garès. Le programme est des plus intéressants. Il comprend notamment six pièces de clavecin en concert (trios) de Rameau ; les *Djinns* de César Franck ; le *Caprice héroïque*, pour deux pianos, de Saint-Saëns, etc. Billets chez les éditeurs Durand.

— Très gros succès à la Boîte à Fursy pour les nouvelles chansons et notamment pour la « Course de canots automobiles » de Fursy. Louons aussi Mlle Marguerite Deval, exquise dans le